



CC de Marie-Galante (Siren : 249710047)

FICHE SIGNALETIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	Grand-Bourg
Arrondissement	Pointe-à-Pitre
Département	Guadeloupe
Interdépartemental	oui

Date de création

Date de création	18/01/1994
Date d'effet	18/01/1994

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Répartition de droit commun
Nom du président	Mme Maryse ETZOL

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	
Numéro et libellé dans la voie	Rue du Fort
Distribution spéciale	BP 48
Code postal - Ville	97112 GRAND-BOURG
Téléphone	
Fax	
Courriel	
Site internet	www.paysmariegalante.fr

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité professionnelle unique
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	oui
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	10 600
-----------------------------	--------

Densité moyenne 66,47

Périmètre

Nombre total de communes membres : 3

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
971	Capesterre-de-Marie-Galante (219711082)	3 226
971	Grand-Bourg (219711124)	4 813
971	Saint-Louis (219711264)	2 561

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 23

Compétences exercées par le groupement
Environnement et cadre de vie
- Eau (Traitement, Adduction, Distribution)
- Assainissement collectif
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés
- Autres actions environnementales
Services funéraires
- Création, gestion , extension et translation des cimetières et sites funéraires
- Service extérieur de Pompes funèbres
Sanitaires et social
- Aide sociale facultative
Politique de la ville / Prévention de la délinquance
- Elaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ; animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion
Développement et aménagement économique
- Création de zones d'activité Développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale,
Développement et aménagement social et culturel
- Programme de soutien et d'aides aux établissements d'enseignement supérieur et de recherche et aux programmes de recherche
Aménagement de l'espace
- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)
- Schéma de secteur
- Constitution de réserves foncières
<i>Constitution et gestion de réserves foncière</i>
Développement touristique
- Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme
- Thermalisme
Logement et habitat
- Politique du logement non social
- Politique du logement étudiant

- Action et aide financière en faveur du logement social
- Actions de réhabilitation et résorption de l'habitat insalubre
Infrastructures
- Pistes cyclables
Autres
- Préparation et réalisation des enquêtes de recensement de la population
- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage
- Autres
<i>Elaboration d'une charte culturelle de Marie-Galante Restauration scolaire : construction et gestion d'une cuisine centrale pour la production et la livraison de repas Construction et gestion d'un chenil Soutien et organisation de manifestations culturelles et sportives d'intérêt communautaire: organisation du festival de Marie-Galante « Terre de Blues ; subventions de fonctionnement des associations intercommunales : office de tourisme, UVMG, AMGA, CMGVB, hand-ball, DMGF ; aide aux manifestations culturelles, environnementales et sportives qui rayonnent sur le pays marie-galantais ou promeuvent son image à l'extérieur</i>

Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
971	SM d'électricité de la Guadeloupe (200010759)	SM fermé	389 277
971	Syndicat de valorisation des déchets (200044709)	SM ouvert	254 667

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2024 - millésimée 2021)